



E X | E L

Performant
et sûr...
Naturellement

+
4,11%*
nets
en 2005

+ 242 % nets en 18 ans

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Encours du contrat Generali EXEL: 2571 millions d'Euros au 31/12/05 (20 % de l'encours total des contrats en Euros de la compagnie).

Vous disposez d'un capital

Vous désirez obtenir un rendement performant,
sans vous hasarder dans des placements spéculatifs
et vous souhaitez également que vos fonds restent
disponibles pour parer toute éventualité.

Vous disposez de vos fonds en cas de nécessité.

La durée minimum conseillée est de 8 ans afin que les intérêts capitalisés bénéficient d'une fiscalité avantageuse, mais vous pouvez à tout moment et sur simple demande, récupérer une partie de vos fonds ou la totalité **sans frais ni pénalité** (autre que fiscale).

Vous pouvez également demander une simple avance en cas de besoin et la rembourser plus tard.

Pour vous, des revenus réguliers !

Avec votre capital, vous souhaitez obtenir un complément régulier de revenus. La formule à retraits programmés est celle qui vous convient.

Revenus trimestriels, semestriels ou annuels : à vous de choisir !

Vous pouvez opter pour des retraits exprimés :

- ✓ en Euros,
- ✓ en pourcentage.

Les frais relatifs aux retraits programmés représentent 1 % du montant, plafonnés à 20€.

À tout moment, vous pouvez programmer les revenus qui vous seront versés régulièrement.

Vous restez libre d'interrompre ce processus et de récupérer vos capitaux à tout moment, sans aucune pénalité.

Vous souhaitez vous constituer un capital ou une retraite complémentaire

Si vous souhaitez épargner régulièrement... choisissez les versements programmés.

Il faut toujours s'astreindre à une certaine discipline pour atteindre un objectif. L'épargne ne déroge pas à ce principe.

Pour épargner régulièrement sans y penser, il est plus judicieux de programmer des versements réguliers. Plus tôt vous épargnez, plus les garanties constituées seront importantes.

Déterminez vous-même la cadence à laquelle vous effectuerez des versements et joignez un Relevé d'Identité Bancaire à votre demande de souscription. Generali fera un prélèvement automatique sur votre compte.

Vous pouvez choisir une formule :

- ✓ **mensuelle** : à partir de 50 €,
- ✓ **trimestrielle** : à partir de 100 €,
- ✓ **semestrielle ou annuelle** : pour un montant minimum de 150 €.

Vous conserverez la faculté d'effectuer des versements supplémentaires à tout moment.

Si vous ne souhaitez aucune contrainte... choisissez la formule à versements libres.

Le montant minimum doit être de 150 € pour le premier versement et les suivants. Lors de l'émission de votre contrat vous recevez un bulletin de versement.

Pour chaque nouveau versement, vous pourrez utiliser ce bulletin et vous en recevrez automatiquement un nouveau. Il vous suffira d'y indiquer le montant que vous versez et de joindre votre règlement. Generali vous adressera une nouvelle situation de votre contrat.

Vous choisissez au terme entre un capital ou un complément de revenus

Au terme du contrat, vous pouvez disposer de votre capital ou choisir un complément de revenus. Generali vous propose alors différents types de rentes qui peuvent être réversibles au profit de votre conjoint.

Vous pouvez également transformer votre capital en assurance-décès pour la vie entière.

La fiscalité de votre contrat Exel

La fiscalité des plus-values.

Avec la fiscalité de l'assurance vie, seuls les intérêts capitalisés sont imposables en cas de rachat partiel ou total.

- ✓ Si vous effectuez des retraits pendant les huit premières années de votre contrat, les plus-values sont imposables soit par intégration à votre revenu⁽¹⁾, soit par prélèvement libératoire de⁽¹⁾:
 - 35 % si vous récupérez votre épargne au cours des 4 premières années.
 - 15 % les 4 années suivantes.
- ✓ Si vous effectuez des retraits ou une sortie en capital après huit ans, seules les plus-values supérieures à 4 600 Euros par an (9 200 Euros pour un couple) seront assujetties soit à l'impôt sur le revenu⁽¹⁾, soit au prélèvement libératoire⁽¹⁾ de 7,5 %.

⁽¹⁾ Plus application des prélèvements sociaux de 11 % lors du rachat partiel ou total du contrat.

La fiscalité des droits de succession.

En cas de décès, vos bénéficiaires disposeront de l'exonération des droits de succession à hauteur de 152 500 € chacun.

La fraction excédentaire est soumise au taux unique de 20 %.

Au-delà de 70 ans, seules les primes versées excédant 30 500 € sont assujetties aux droits de succession.

EXEL

Avec EXEL, vous placez vos disponibilités sur un contrat d'assurance-vie sûr et performant. Créé en 1988, EXEL a toujours distribué les meilleures performances.

Plébiscité par la presse, EXEL est devenu l'un des contrats incontournables du marché. EXEL est un contrat en Euros, à capital garanti.

Les performances distribuées chaque année sont définitivement acquises par capitalisation (effet de cliquet). Vous bénéficiez de la sécurité financière que vous apporte le groupe GENERALI, 1^{er} assureur-vie européen.

Le groupe GENERALI, créé en 1831, est implanté dans 45 pays sur les cinq continents.

Il comprend 183 sociétés, soit 60 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 30 millions de clients à travers le monde.

Le groupe GENERALI est le 1^{er} assureur vie européen et le 2^{ème} assureur généraliste français avec un chiffre d'affaires mondial de 56,3 milliards d'Euros en 2004 et 300,8 milliards d'Euros d'actifs gérés de par le monde.

En France, le groupe comprend 8 400 salariés et est présent au travers de différentes compagnies.

Contactez votre conseiller, il étudiera avec vous tous les aspects de la mise en place de votre contrat.



GENERALI assurances-vie,
Société Anonyme Française d'Assurances sur la vie
7, Boulevard Haussmann - 75440 Paris Cedex 09
Entreprise régie par le Code des Assurances - 331 691 683 RCS Paris
Téléphone : 01 58 38 27 00 - Télécopie : 01 58 38 29 99
www.assurances.generalif.fr